

## [La collecte et le traitement des déchets verts sur le territoire métropolitain peuvent reprendre de manière normale](#)

Les sols et les végétaux analysés sur le territoire métropolitain par la DREAL, suite à l'incendie de Lubrizol, sont conformes. Ces résultats permettent de poursuivre la collecte et de reprendre le traitement classique des déchets verts sur l'ensemble de l'agglomération.

Sur le territoire métropolitain, la collecte des déchets verts (déchetteries, porte à porte et apports des communes) est réalisée par la Métropole Rouen Normandie et c'est le SMEDAR, syndicat mixte, qui est chargé de leur traitement. Suite à l'incendie de Lubrizol le 26 septembre, la DREAL a mené une étude globale sur l'état des sols et des végétaux sur le territoire dont les résultats sont positifs (niveau de pollution en deçà des normes). La DREAL a confirmé au SMEDAR la possibilité de reprendre le traitement classique dès lundi 14 octobre. Les déchets verts pourront ainsi être broyés et commercialisés en compost.

En parallèle, depuis l'incendie, la collecte des déchets verts, en porte à porte et en déchetterie, a été maintenue par les services de la Métropole, et sur les territoires des communautés de communes adhérentes au Smédar (dont Inter-Caux-Vexin et Bray Eawy situées sur la zone des 112 communes touchées par les fumées). Les déchets collectés entre le 26/09 et 14/10 ont été réceptionnés sur la plateforme de Saint-Jean-du-Cardonnay (environ 1000 tonnes) et isolés afin de procéder à des analyses complémentaires. A ce jour, les résultats (très rassurants notamment en ce qui concerne les dioxines) ont été transmis à un service spécialisé basé à Metz, qui est chargé de vérifier la conformité de la matière pour la fabrication et la commercialisation d'un compost vert répondant à la norme NFU-051.

